

De : l'Assurance Maladie
Objet : Droits et démarches
Date : 16/01/2020 - 12:08



Bonjour,

Suite à votre demande du 15.01.2020, je vous informe que nous sommes soumis à des règles très strictes en matière de secret professionnel afin de respecter le caractère confidentiel des informations présentes dans nos fichiers.

Ces règles permettent de sécuriser l'accès aux dossiers (dans le cadre de l'usurpation d'identité par exemple). Par conséquent, certaines informations ne peuvent pas être communiquées par courriel.

Ainsi, pour son suivi d'affiliation, j'invite votre épouse à nous contacter par téléphone, au 36 46.

Sachez également que, lorsque vous contactez le 36 46, nous pouvons être amenés à vous demander de confirmer une partie de vos coordonnées bancaires ou du numéro de série de votre carte Vitale afin de sécuriser les informations délivrées par téléphone.

Avec toute notre attention,
Shirley MORIZET

La messagerie du compte ameli arrive sur l'application smartphone ameli ! Téléchargez ou mettez à jour l'application ameli pour profiter de ce nouveau service.

L'application ameli est disponible sur l'App Store et sur Google Play.

Rappel de votre question :

bonjour jai fait une demande d'affiliation a ma femme je vous et envoyer une attestation de carte de séjour

la actuellement elle a pas de protection sociale merci si vous avez bien recu le document merci

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SAISIES : Date d'envoi de votre demande : 10/01/2020



Le présent e-mail vous est adressé en réponse à une demande d'information que vous avez formulée sur le site www.ameli.fr.

Merci de ne pas répondre à ce message électronique. Pour toute réponse ou complément, connectez-vous à votre compte personnel sur www.ameli.fr où vous trouverez les formulaires de contact. Ces formulaires ne doivent comporter aucune information sensible ou confidentielle, notamment à caractère médical. Pour votre sécurité, l'Assurance Maladie vous invite à ne jamais communiquer votre code confidentiel permettant l'accès à votre compte personnel.

Conformément à l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez disposer d'un droit

d'accès et de modification de vos données personnelles en contactant votre caisse d'Assurance Maladie.
